

## Contrat d'engagement solidaire AMAP

Huiles et tisanes 2026-2027  
du 15/09/2026 au 13/04/2027

Le présent contrat est passé entre :

Le paysan : Mélanie PETITEAU	L'amapien <b>Prénom :</b> <b>Nom :</b> <b>Adresse :</b> <b>Tél. :</b> <b>E-mail :</b>
---------------------------------	--

L'Association "AMAP des 3 Sol." a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP de :

- favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

### Termes du contrat

Il est proposé de l'**huile de tournesol** et de l'**huile de colza, bio 1ère pression à froid**. Le tournesol et le colza sont cultivés et pressés à la ferme. L'huile est proposée au prix de 4,90€/litre en vrac, et 5,90€/litre en bouteille.

Vous pouvez donc choisir de prendre votre huile soit en vrac (vous apportez **votre propre contenant**), soit en bouteille en verre d'1 litre fournie par le producteur.

Il est également proposé 5 sortes de **tisanes de Plantes Aromatiques et Médicinales bio (Citronnelle, Jouvencelle, Félicie, Frimadouce et Clarinette)**, cultivées sur la ferme, au prix de 6 € le sachet de 30 à 40 gr selon les mélanges (sachet en papier kraft recyclable).

Le présent contrat est établi pour une durée de 1 an.

La livraison s'effectuera lors des distributions du mardi de 18h30 à 19h15, à la Ferme des «2 Bergères» à la Haute Chauvellerie à Chanzeaux (route de St Lambert du Lattay à Rablay sur Layon), ceci 3 fois par an selon le calendrier pré-établi.

Le consommateur prend un engagement ferme de réservation pour la période en versant **ses chèques (de 1 à 3 chèques) à l'ordre du producteur**.

### Adhésion à l'AMAP

L'adhésion à l'AMAP est obligatoire, elle est d'au moins 5 € et concerne l'ensemble des productions. Chaque adhérent est tenu d'assurer une **permanence au moins 1 à 2 fois dans l'année**.

### Résiliation

Toutes résiliations restent possibles sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts de l'AMAP ; elles seront étudiées par les membres du Conseil collégial.

A Chanzeaux , le 16/06/2026

Signature de l'amapien :

Signature du producteur :

## Annexe 1 - Liste des produits

DATE	Huile de tournesol <b>4.90€</b> 1 litre en vrac	Huile de tournesol <b>5.90€</b> 1 litre en bouteille	Huile de colza <b>4.90€</b> 1 litre en vrac	Huile de colza <b>5.90€</b> 1 litre en bouteille	TISANE CITRONILLE <b>6.00€</b> Sachet de 30 à 40 gr	TISANE BOUVENCE <b>6.00€</b> Sachet de 30 à 40 gr	TISANE HELENCIE <b>6.00€</b> Sachet de 30 à 40 gr	TISANE FRIMADOU <b>6.00€</b> Sachet de 30 à 40 gr	TISANE CEARINETTE <b>6.00€</b> Sachet de 30 à 40 gr
15/09/26									
12/01/27									
13/04/27									

## Annexe 2 - Liste des chèques fournis par l'amapien

DATE DE DEBIT	MONTANT
---------------	---------